

Comment nous verser de la taxe d'apprentissage?

Le Master Ingénierie Nucléaire est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre du
Hors Quota catégorie B.

Comment nous soutenir?

Vous devez effectuer votre versement via votre organisme collecteur en précisant:

- ☐ Le bénéficiaire: **UFR Phitem – Université Grenoble Alpes**
- ☐ Notre numéro UAI: **0383443L**
- ☐ La formation concernée: **Master Ingénierie Nucléaire**

Le versement doit se faire avant le 28 février 2019.

Pour nous contacter

Laura PARADIS
Tél. 04 56 52 11 60
laura.paradis@univ-grenoble-alpes.fr

Eric LIATARD
Tél. 04 76 28 40 60
liatard@lpsc.in2p3.fr

Taxe d'apprentissage 2019

Master Ingénierie Nucléaire (ex-ITDD)

Votre soutien nous est précieux!

Le master Ingénierie Nucléaire en bref

618 diplômés depuis le début du master

95 % d'insertion professionnelle dans l'industrie nucléaire

52 semaines en entreprise durant la formation (stage de M1 + alternance)

Le **M1** pose les bases de l'Ingénierie Nucléaire et comprend 6 mois de stage en entreprise.

Le **M2** en alternance permet une spécialisation dans l'un des **3** parcours :

Assainissement **D**émantèlement des **I**nstallations **N**ucléaires

Gestion des **D**échets **R**adioactifs

Sûreté **N**ucléaire

Pourquoi nous verser de la taxe d'apprentissage?

Votre taxe d'apprentissage nous est indispensable au maintien de conditions d'enseignements optimales pour nos étudiants.

La taxe nous permet par exemple

- l'achat de matériel informatique et de logiciels
- l'achat de matériel pour les travaux pratiques
- l'organisation de déplacement pour nos étudiants pour :
 - les visites de sites industriels
 - les travaux pratiques délocalisés (Grenoble, Marcoule, Cadarache)

Nos engagements

- organisation d'un forum Entreprises pour vous permettre d'entrer en contact de manière privilégiée avec nos étudiants
- diffusion auprès de nos alumni de vos offres d'emplois
- mise à votre disposition d'une CVthèque